

- ^v Le Royaume-Uni, qui assurait la présidence du Conseil de sécurité, était représenté par son ministre d'État pour le Commonwealth et l'Organisation des Nations Unies. Le représentant de la Guinée équatoriale s'est exprimé au nom de son pays, de la Côte d'Ivoire et de l'Éthiopie.
- ^w Le représentant de la Norvège s'est exprimé au nom des cinq pays nordiques ; le représentant de la Turquie au nom du Groupe des Amis de la médiation ; le représentant de la République bolivarienne du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés.
- ^x Huit membres du Conseil étaient représentés au niveau des chefs d'État ou de gouvernement : l'État plurinational de Bolivie (Président), les États-Unis (M. Trump), la France (Président), la Guinée équatoriale (Président), les Pays-Bas (Premier Ministre), le Pérou (Président), la Pologne (Président) et le Royaume-Uni (Première Ministre). Sept membres du Conseil étaient représentés au niveau ministériel : la Côte d'Ivoire (Vice-Président), le Koweït (Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères), la Chine (Conseiller d'État et Ministre des affaires étrangères), l'Éthiopie (Ministre des affaires étrangères), le Kazakhstan (Ministre des affaires étrangères), la Fédération de Russie (Ministre des affaires étrangères) et la Suède (Ministre des affaires étrangères).
- ^y Allemagne, Belgique, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Japon, Malte, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Tchèque.
- ^z Allemagne, Belgique, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Japon, Libye, Malte, Slovaquie, Slovénie et Tchèque.
- ^{aa} Le représentant de la Côte d'Ivoire s'est exprimé au nom de son pays, de la Guinée équatoriale et de l'Éthiopie.
- ^{bb} Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Argentine, Arménie, Australie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Brésil, Canada, Colombie, Cuba, Égypte, Équateur, Espagne, Estonie, Géorgie, Guatemala, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Italie, Japon, Kenya, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Malaisie, Mali, Maroc, Mexique, Norvège, Oman, Pakistan, Philippines, Portugal, Qatar, République de Corée, Rwanda, Singapour, Slovénie, Suisse, Tunisie, Turquie, Venezuela (République bolivarienne du) et Viet Nam.
- ^{cc} Représentante permanente du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies, s'exprimant au nom de la Présidente de l'Assemblée générale ; Présidente du Conseil économique et social ; Président de la Cour internationale de Justice (par visioconférence depuis La Haye) ; Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies ; Observatrice permanente de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies ; Observateur permanent et Chef de délégation du Comité international de la Croix-Rouge auprès de l'Organisation des Nations Unies ; Observateur permanent de l'État observateur du Saint-Siège auprès de l'Organisation des Nations Unies.
- ^{dd} Le représentant de la Norvège s'est exprimé au nom des cinq pays nordiques ; le représentant de Singapour au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est ; le représentant de la République bolivarienne du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés.
- ^{ee} *Pour* : Bolivie (État plurinational de), Chine, Fédération de Russie, Kazakhstan ; *contre* : États-Unis, France, Koweït, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni, Suède ; *abstentions* : Côte d'Ivoire, Éthiopie, Guinée équatoriale, Pérou.

38. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales

Durant la période considérée, le Conseil de sécurité a tenu trois séances (deux séances d'information et un débat public) au titre de la question intitulée « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales »⁶¹⁷. Le Conseil n'a adopté aucune décision. On trouvera dans le tableau ci-après de plus amples informations sur les séances, notamment sur les participants et les orateurs.

Le 18 juillet 2018, le Conseil a tenu une séance consacrée à l'examen du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine sur les questions de paix et de sécurité. La

Représentante spéciale du Secrétaire général auprès de l'Union africaine et Chef du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine a présenté un exposé au Conseil sur la collaboration entre les deux organisations. Elle a abordé principalement les trois aspects du rapport du Secrétaire général sur le renforcement du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine sur les questions de paix et de sécurité en Afrique, notamment les activités du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine⁶¹⁸. Premièrement, en ce qui concerne les problèmes de paix et de sécurité complexes avec lesquels l'Afrique est aux prises, elle a déclaré que le partenariat entre les deux organisations était une nécessité, tout en constatant que les organisations sous-

⁶¹⁷ Pour plus d'informations sur les types de séances, voir la section I de la deuxième partie.

⁶¹⁸ [S/2018/678](#).

régionales jouaient un rôle crucial. Deuxièmement, s'agissant de la nécessité d'un partenariat et de la prise en considération de l'impératif d'une collaboration encore plus étroite avec l'Union africaine, elle a noté que la multiplication des missions conjointes, à des réunions d'information conjointes, des rapports et déclarations conjoints ainsi que des messages conjoints illustrait les progrès accomplis en ce sens. Au sujet de la prévention des conflits, elle a dit qu'il fallait davantage d'analyses et d'évaluations conjointes et que les deux organisations devaient aligner leurs indicateurs d'alerte rapide. Troisièmement, elle a affirmé qu'il était essentiel que la question du financement prévisible et durable des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine soit examinée dans le contexte d'une stratégie politique commune⁶¹⁹. Le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine a mis l'accent sur les progrès importants réalisés dans le cadre du partenariat entre les deux organisations et la cohérence de la prise de décisions. Il a appelé l'attention sur la volonté de renforcer la collaboration, la coopération et la coordination et a rappelé qu'il avait été convenu de renforcer les consultations avant toute prise de décisions. Il a noté que malgré les avancées enregistrées, des difficultés persistaient, notamment dans la relation entre le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Conseil de sécurité, et qu'il restait du travail à faire pour parvenir à une plus grande cohérence et à une meilleure coordination face aux situations de crise. Il a également rappelé que l'Union africaine avait toujours plaidé en faveur d'un financement prévisible et durable, par le biais de contributions au budget de l'ONU qui seraient destinées à financer les opérations de paix dirigées par l'Union africaine et a dit espérer que cette séance inciterait le Conseil à faire avancer la réflexion à ce sujet⁶²⁰. À la même séance, des orateurs ont pris note du renforcement de la collaboration entre l'Organisation des Nations Unies et de l'Union africaine et se sont dits favorables à ce que le Conseil envisage d'accroître le financement des opérations de paix de l'Union africaine⁶²¹. Enfin, certains orateurs ont indiqué qu'il fallait renforcer la coopération en matière de prévention et de résolution des conflits⁶²².

⁶¹⁹ S/PV.8314, p. 2 à 4.

⁶²⁰ Ibid., p. 5 et 6.

⁶²¹ Ibid., p. 6 et 7 (Suède), p. 9 et 10 (Pays-Bas), p. 11 et 12 (État plurinational de Bolivie), p. 12 et 13 (Koweït), p. 14 et 15 (Fédération de Russie), p. 16 et 17 (Chine), p. 17 et 18 (Pologne), p. 18 et 19 (Royaume-Uni), p. 19 et 20 (France) et p. 21 (Kazakhstan).

⁶²² Ibid., p. 7 (Suède), p. 8 et 9 (Guinée équatoriale), p. 11 (État plurinational de Bolivie), p. 12 (Koweït), p. 16

Le 5 septembre 2018, le Conseil a tenu pour la première fois une séance consacrée à la situation au Nicaragua. À la séance, le Conseil a entendu un exposé du Directeur de cabinet du Secrétaire général de l'Organisation des États américains (OEA) sur l'action que le Secrétariat général de l'OEA avait menée au Nicaragua et la perspective d'une organisation régionale sur cette situation. Le Directeur de cabinet a parlé des conséquences de la crise ainsi que des mesures prises depuis le 18 avril 2018 par divers organes de l'OEA en vue de trouver une solution à la crise. Il a affirmé qu'il ne pouvait y avoir au Nicaragua de solution authentique à moins d'écouter la voix du peuple grâce à la tenue d'élections libres, équitables, démocratiques et transparentes. À cet égard, il a réitéré l'invitation du Secrétaire général de l'OEA, qui avait demandé au Gouvernement nicaraguayen de reprendre et d'accélérer le travail afin de garantir que les réformes électorales pertinentes seraient achevées en janvier 2019 au plus tard⁶²³. À la même séance, les membres du Conseil ont exprimé des vues divergentes sur la tenue de cette séance⁶²⁴. Certains ont affirmé que la crise interne que connaissait le pays ne constituait pas une menace contre la paix et la sécurité internationales et qu'il fallait respecter la souveraineté et s'abstenir de s'immiscer dans les affaires intérieures⁶²⁵, tandis que d'autres ont soutenu que l'examen de la situation au Nicaragua cadrait bien avec la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales conférée au Conseil⁶²⁶. Des membres du Conseil ont également salué le rôle essentiel joué par les organisations régionales à cet égard⁶²⁷.

Le 6 décembre 2018, le Conseil a tenu un débat public sur le rôle des États, des organismes régionaux et de l'Organisation des Nations Unies dans la

(Pérou), p. 18 (Pologne), p. 18 et 19 (Royaume-Uni) et p. 21 (Kazakhstan).

⁶²³ S/PV.8340, p. 2 à 4.

⁶²⁴ Pour plus d'informations sur les débats concernant l'ordre du jour, voir la section II.C de la deuxième partie.

⁶²⁵ S/PV.8340, p. 6 et 7 (Fédération de Russie), p. 7 et 8 (Koweït), p. 15 (Kazakhstan), p. 16 (Éthiopie), p. 17 et 18 (État plurinational de Bolivie) et p. 19 (Chine). Pour plus de précisions sur les débats en question, voir la section I.B (Débats tenus, au titre des questions thématiques, concernant l'interprétation et l'application du Chapitre VIII de la Charte) de la huitième partie.

⁶²⁶ Ibid., p. 8 (Royaume-Uni), p. 11 (France), p. 12 (Pays-Bas) et p. 20 et 21 (États-Unis). Pour plus de précisions sur les débats en question, voir la section I.B. de la huitième partie.

⁶²⁷ Ibid., p. 7 (Koweït), p. 8 (Royaume-Uni), p. 10 (Pérou), p. 12 (Pays-Bas), p. 14 (Pologne) et p. 16 (Suède).

prévention et la résolution des conflits comme suite à la note de cadrage que la Côte d'Ivoire avait fait distribuer⁶²⁸. À la séance, le Conseil a entendu les exposés du Secrétaire général, du Président de la Commission de l'Union africaine et du Président de la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest⁶²⁹. Le Secrétaire général a déclaré que, pour l'Organisation des Nations Unies, la

⁶²⁸ S/2018/1064, annexe.

⁶²⁹ Voir S/PV.8414.

prévention était une fin en soi et qu'elle ne devait jamais être considérée comme l'instrument permettant de réaliser d'autres objectifs politiques. Il a noté que la prévention sauvait des vies et avait du sens sur le plan économique. Il a également mis l'accent sur la collaboration de l'ONU avec les organisations régionales et le rôle clef joué par ces organisations dans l'application d'une stratégie globale et multidimensionnelle à la hauteur du défi à relever⁶³⁰.

⁶³⁰ Ibid., p. 2 à 4.

Séances : coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Orateurs</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
S/PV.8314 18 juillet 2018	Union africaine Rapport du Secrétaire général sur le renforcement du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine sur les questions de paix et de sécurité en Afrique, notamment sur les activités du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine (S/2018/678)			Représentante spéciale du Secrétaire général auprès de l'Union africaine et Chef du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine	13 membres du Conseil ^a , tous les invités	
S/PV.8340 5 septembre 2018	La situation au Nicaragua		Costa Rica, Nicaragua, Venezuela (République bolivarienne du)	Directeur de cabinet du Secrétaire général de l'Organisation des États américains, leader de la société civile et ancien Secrétaire général du Ministère de la défense du Nicaragua.	Tous les membres du Conseil, tous les invités ^b	
S/PV.8414 6 décembre 2018	Rôle des États, des organismes		42 invités ^c	Président de la Commission de	Secrétaire général, tous les membres	

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Orateurs</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
	régionaux et de l'Organisation des Nations Unies dans la prévention et la résolution des conflits			l'Union africaine, Président de la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, Chef adjoint par intérim de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies	du Conseil ^d , tous les invités ^e	
	Lettre datée du 28 novembre 2018, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Côte d'Ivoire auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2018/1064)					

^a Bolivie (État plurinational de), Chine, États-Unis, Fédération de Russie, France, Guinée équatoriale, Kazakhstan, Koweït, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Royaume-Uni et Suède. La Suède, qui assurait la présidence du Conseil, était représentée par sa vice-ministre des affaires étrangères. Le représentant de la Guinée équatoriale s'est exprimé au nom de son pays, de la Côte d'Ivoire et de l'Éthiopie.

^b Le Nicaragua était représenté par son ministre des relations extérieures.

^c Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Azerbaïdjan, Bangladesh, Belgique, Brésil, Canada, Colombie, Cuba, Égypte, Estonie, Géorgie, Ghana, Guatemala, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Italie, Japon, Kenya, Liban, Liechtenstein, Mali, Maroc, Namibie, Nigéria, Norvège, Pakistan, Portugal, République de Moldova, République dominicaine, Roumanie, Rwanda, Sénégal, Singapour, Slovaquie, Soudan, Turquie, Ukraine, Venezuela (République bolivarienne du) et Viet Nam.

^d La Côte d'Ivoire, qui assurait la présidence du Conseil, était représentée par son ministre des affaires étrangères.

^e L'Irlande était représentée par sa ministre de l'enfance et de la jeunesse. Le représentant de la Norvège s'est exprimé au nom des cinq pays nordiques et le représentant de la République bolivarienne du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés. Le Chef adjoint par intérim de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies s'est exprimé au nom de l'Union européenne et des pays suivants : Albanie, Bosnie-Herzégovine, ex-République yougoslave de Macédoine, Géorgie, Monténégro, République de Moldova, Serbie et Ukraine.